

particular locality, who felt that a particular duty pressed unduly upon that locality, to give up for a moment the consideration of local interests, and to consider what was best for the whole country. He would tell the hon. members for Gloucester and Châteauguay that the interests of Canada as a whole were included in the present tariff—interests were concerned in having a national policy; and that national policy was far less adverse to the United States than their policy had been with regard to Canada. He believed we should decide upon and carry out a policy of our own, irrespective of consequences; and thought if we did not, the United States would play with us as they had played with us since 1864.

Hon. Mr. Tilley said in the difficult task of endeavouring to work in union harmoniously and peacefully some local interests had to yield, but he denied that he had disregarded the interest of New Brunswick, at the same time he had been compelled at times to yield in his convictions. It could not be expected that New Brunswick opinions could be adopted in every case, and in some cases he had felt that he ought to have had a larger New Brunswick support than had been accorded to him. He then reviewed the Canadian commercial policy since Confederation with respect to the Provinces and the United States. He admitted that the duty on coal bore heavily on New Brunswick, but one effect of the large importation last year of coal into St. John was the reduction in price of English coal. He maintained that the promises made at the beginning of Confederation had been fulfilled, and he proved this from the statement made by the hon. member for Gloucester. While New Brunswick paid less in 1869 than in 1866, they had more than \$50,000 more for roads and other local improvements. In the first year of Confederation New Brunswick got as much from the Dominion as they paid in, and up to the present time they had no reason to complain of injustice being done to them. He never would ask for more than he felt they were entitled to.

Hon. Mr. Connell said that this subject was one of very great importance to the people of New Brunswick, and therefore he would desire to make a few observations, with reference to the speech of the Minister of Customs, as it was desirable to point out the errors contained in it. He (Hon. Mr. Connell) had been an active promoter of Confederation, and in order to bring it about he had worked heartily and

[Hon. Sir John A. Macdonald—L'hon. sir John A. Macdonald.]

clauses de la politique tarifaire, mais il demandera à ses amis de l'Ouest canadien d'appuyer les tarifs sur le charbon et il demandera à tous ses amis des différentes localités qui croient que certaines clauses pèsent trop lourdement sur cette localité, de laisser de côté un moment les intérêts régionaux pour songer un peu plus aux intérêts nationaux. De plus, il dira aux honorables députés de Gloucester et de Châteauguay que les intérêts du Canada doivent passer avant tout dans l'élaboration de la présente politique tarifaire—à optique nationale—and qu'une politique nationale est beaucoup moins hostile à l'endroit des États-Unis que ne l'est la leur envers nous. Il estime que nous devons établir et appliquer une politique qui nous est propre, en dépit des conséquences, et qu'à défaut, les États-Unis continueront à jouer avec nous le même jeu que depuis 1864.

L'honorable M. Tilley mentionne que pour travailler en parfaite unité, en harmonie et en paix, certains intérêts régionaux devront être mis de côté, mais il affirme n'avoir jamais mis de côté les intérêts du Nouveau-Brunswick, même s'il a dû montrer un peu plus de souplesse dans ses opinions. On ne pouvait espérer que toutes les opinions du Nouveau-Brunswick seraient acceptées, mais dans certains cas, il aurait dû recevoir un meilleur appui. Il passe en revue la politique commerciale canadienne depuis le début de la Confédération, compte tenu des États-Unis et des provinces. Il admet que les droits sur le charbon pèsent lourdement sur le Nouveau-Brunswick, mais que l'importation importante de charbon à St-Jean, l'année dernière, était dû à une réduction du prix du charbon britannique. Il soutient que les promesses faites au début de la Confédération ont été tenues et il le prouve en répétant les paroles de l'honorable député de Gloucester. Pendant que le Nouveau-Brunswick le payait moins cher en 1869 qu'en 1866, il avait pu mettre en réserve plus de \$50,000 pour la construction de routes et d'autres améliorations. Au cours de la première année de son entrée dans la Confédération, le Nouveau-Brunswick a reçu autant de la Puissance qu'il en a donné et jusqu'à présent, il n'avait aucune raison de se plaindre d'injustices à son endroit. Il n'en demandera jamais plus que ce qu'il est en droit de recevoir.

L'honorable M. Connell signale que cette question est d'une très grande importance pour les habitants du Nouveau-Brunswick et c'est pourquoi il voudrait, afin de rendre service à tous, rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans le discours du ministre des Douanes. Il (M. Connell) a été un ardent défenseur de la Confédération et y a employé toute son énergie et son entrain. Cependant, le ministre des